

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France Séance du 30 juin 2022

Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Fethi ALOUI (procuration à Mohamed DJEMAI), Mirentxu DUBAR, Mohamed DJEMAI, Jimmy LAUBER (Jean-Christophe POPIEUL (procuration à Jimmy LAUBER),
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX, Mickael BOCQUET, Antoine VEYER (procuration à Damien MERESSE), Damien MERESSE, Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-HUBERT ANCEAU, Laurence BARA Martine CHARLES
Collège D des usagers	Claire SAMBUC
Collège des Personnalités extérieures	Mylène BRONNIART, Pierre CARLOTTI, Jean-Pierre CHOEL, Marie-Christine MORETTI, Laurence SAYDON, Christian VAUTRIN (président de séance)
Membres invités	Alexandre LE BRUN, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA Hauts-de-France Evelyne BOURGERY, Agent comptable Caroline FLORINDA, Service des affaires juridiques, Véronique LANDRAIN, Directrice financière Philippe DULION, Directeur général des services François DELCROIX, Directeur des ressources humaines

Christian VAUTRIN, assure la présidence du conseil d'administration en l'absence de Stéphane RIVENQ, Président et de Sylvain TRANOY, vice-président.

Le Président du conseil d'administration par suppléance ouvre la séance, organisée à distance, après vérification du quorum (21 membres présents ou représentés sur 33 membres en exercice) et fait la lecture des trois procurations.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du relevé de décisions des séances du 24 février et du 10 mars 2022
2. Budget Rectificatif n°1 de 2022 de l'INSA HdF
3. Convention d'Objectifs et de Moyens UPHF/INSA HdF : années 2022 et 2023
4. Règlement Intérieur : organisation administrative et pédagogique
5. Avis sur la nomination de la Directrice adjointe et de la Directrice des Relations Internationales
6. Convention de création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique – Groupe INSA)
7. Exonération partielle des droits d'inscription 2022/2023 pour les étudiants extracommunautaires de l'INSA EUROMED
8. Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) : liste des fonctions
9. Plan de mobilité 2022-2025
10. Schéma Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2022-2026
11. Nouveaux tarifs des formations par apprentissage

- 12. Plan de déploiement des Modules d'Ouverture (MO) et des Modules Polytechniques (MP)
- 13. Avis du Conseil des Etudes du 21 juin 2022 et avis du Conseil Scientifique du 3 mai 2022
- 14. Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie au Directeur

1. Approbation du relevé de décisions des séances du 24 février et du 10 mars 2022

Le Président du conseil d'administration demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 24 février 2022.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le relevé de décisions du 24 février 2022.

Le Président du conseil d'administration demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 10 mars 2022.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (19 pour, 1 contre, 1 abstention) le relevé de décisions du 10 mars 2022.

2. Budget rectificatif n°1 de 2022

Véronique LANDRAIN, Directrice financière, présente le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022.

Deux volets de modifications dans la comptabilité budgétaire sont proposés :

- Une opération de transfert entre enveloppes budgétaires : enveloppe RH vers enveloppe fonctionnement (39 000€) en raison du recours à un prestataire en lieu et place d'un recrutement direct dans le cadre du projet ANR SAMI
- Une opération de rattachement au budget de prévisions nouvelles de recettes encaissables et de dépenses (AE et CP)

	recettes encaissables	
Dotation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	333 171 €	ajustement BI
compensation MAD Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	8 220 €	nouvelle recette
UPHF au titre du projet ANR SAMI	210 800 €	ajustement BI
INSA de Toulouse au titre du projet ANR INSA 2025	90 800 €	nouvelle recette
UPHF au titre de la convention d'objectifs et de moyens 2021 (solde)	199 870 €	nouvelle recette
UPHF au titre de la convention d'objectifs et de moyens 2022	104 500 €	ajustement prévision BI
FORMASUP - subvention AAP 2020 avec Région Hauts-de-France	61 985 €	nouvelle recette
FONDATION groupe RATP- bourses	18 000 €	nouvelle recette
AGENCE ERASMUS + pour la mobilité étudiante	40 000 €	nouvelle recette
LAMIH UMR CNRS 8201 -cofinancement investissement 2022	52 500 €	nouvelle recette
	1 119 846 €	

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRES		CREDITS DE PAIEMENTS SUPPLEMENTAIRES
FONCTIONNEMENT	668 946 €	FONCTIONNEMENT	717 560 €
INVESTISSEMENT	450 900 €	INVESTISSEMENT	402 286 €
	1 119 846 €		1 119 846 €

Ces opérations rectificatives impactent la situation budgétaire, patrimoniale et les opérations pluriannuelles de l'établissement.

Tableau 2
Autorisations budgétaires - Budget 2022 après BR1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	12 486 900,00 €	12 486 900,00 €		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			9 350 836,00 €	Subvention pour charges de service public
			544 820,00 €	Autres financements de l'Etat
			125 000,00 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 828 621,00 €	3 837 235,00 €	5 102 820,00 €	Autres financements publics
			2 142 945,00 €	Recettes propres
				Recettes fléchées**
			- €	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	950 900,00 €	862 286,00 €	- €	Autres financements publics fléchés
			- €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	17 266 421,00 €	17 186 421,00 €	17 266 421,00 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		80 000,00 €	- €	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 4
Équilibre financier - Budget 2022 après BR1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	- €	80 000,00 €	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		80 000,00 €	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts	- €	- €	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	800,00 €	500,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	70 410,08 €	520 160,43 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	71 210,08 €	600 660,43 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (Abondement)	529 450,35 €	- €	Variation de trésorerie (Prélèvement)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>529 450,35 €</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	600 660,43 €	600 660,43 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6
Situation patrimoniale - Budget 2022 après BR1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	13 456 900,00 €	Subventions de l'Etat	9 699 606,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 836 500,00 €	Fiscalité affectée	125 000,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	3 858 621,00 €	Autres subventions	5 602 820,00 €
		Autres produits	2 642 945,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)	17 315 521,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	18 070 371,00 €
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>754 850,00 €</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	18 070 371,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	18 070 371,00 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	754 850,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	425 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= CAF ou IAF*	1 179 850,00 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	-	Capacité d'autofinancement*	1 179 850,00 €
Investissements	862 286,00 €	Financement de l'actif par l'Etat	
Remboursement des dettes financières	-	Autres ressources	
		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	862 286,00 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 179 850,00 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	317 564,00 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Budget 2022 après BR1 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations (n° EOTP + nom opération)	Nature	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes				
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (A-E)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (C-F)			
			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)-(5)-(8)+(11)		
BI	Total contrats de recherche	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement et intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	21-26-70-002 INTERREG ETAIR	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Personnel	37 574	32 816	11 728	21 088	4 758	25 846	32 447	6 622	25 825	5 127	30 952	-	-	-	-	
	Investissement et intervention	3 000	3 000	600	2 400	-	2 400	3 000	600	2 400	-	2 400	-	-	-	-	
	Investissement	108 000	15 000	10 680	4 320	93 000	97 320	15 000	10 680	4 320	93 000	97 320	-	-	-	-	
	21-26-70-001 SAMI	Personnel	89 500	57 000	-	57 000	32 500	89 500	57 000	-	57 000	32 500	89 500	-	-	-	-
	Personnel	50 500	50 500	-	50 500	-	50 500	50 500	-	50 500	-	50 500	-	-	-	-	-
Investissement et intervention	108 000	15 000	10 680	4 320	93 000	97 320	15 000	10 680	4 320	93 000	97 320	-	-	-	-		
Investissement et intervention	127 074	89 816	11 728	78 088	37 258	115 346	89 447	6 622	82 825	37 627	120 452	-	-	-	-		
Investissement	53 500	53 500	600	52 900	-	52 900	53 500	600	52 900	-	52 900	-	-	-	-	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BR1	22-26-70-003 alloc A ROSCEL AID	Personnel	59 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement et intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	59 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total contrats de recherche	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement et intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	21-26-70-002 INTERREG ETAIR	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Personnel	37 574	32 816	11 728	21 088	4 758	25 846	32 447	6 622	26 425	5 127	31 552	-	-	-	-	
Investissement et intervention	3 000	3 000	600	2 400	-	2 400	3 000	-	2 400	-	2 400	-	-	-	-		
Investissement	108 000	15 000	10 259	4 741	54 000	58 741	15 000	10 259	4 741	54 000	58 741	-	-	-	-		
21-26-70-001 SAMI	Personnel	89 500	57 000	-	57 000	71 500	128 500	57 000	-	57 000	71 500	128 500	-	-	-	-	
Personnel	50 500	50 500	-	50 500	-	50 500	50 500	-	50 500	-	50 500	-	-	-	-	-	
Investissement et intervention	181 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	181 500		
Investissement	24 000	-	-	-	8 000	8 000	-	-	-	8 000	8 000	16 000	-	-	40 000		
Investissement	122 800	-	-	-	82 800	82 800	-	-	-	82 800	82 800	40 000	-	-	161 600		
Total contrats d'enseignement	Personnel	289 600	15 000	10 259	4 741	54 000	58 741	15 000	10 259	4 741	54 000	58 741	181 600	-	-	-	
Personnel	151 074	89 816	11 728	78 088	84 258	162 346	89 447	6 622	83 425	84 627	168 052	16 000	-	-	181 600		
Investissement et intervention	176 300	53 500	600	52 900	82 800	135 700	53 500	-	52 900	82 800	135 700	40 000	-	-	161 600		
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :																	
Ss total personnel		348 600	15 000	10 259	4 741	54 000	58 741	15 000	10 259	4 741	54 000	58 741	181 600	-	-	-	
Ss total fonctionnement et intervention		151 074	89 816	11 728	78 088	84 258	162 346	89 447	6 622	83 425	84 627	168 052	16 000	-	-	181 600	
Ss total investissement		176 300	53 500	600	52 900	82 800	135 700	53 500	-	52 900	82 800	135 700	40 000	-	-	161 600	
TOTAL GENERAL		675 974	158 316	22 587	135 729	221 058	356 787	157 947	16 881	141 066	221 427	362 493	237 600	-	-	-	

B - Recettes

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser	
		(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
BI	Total contrats de recherche	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	
		Autres financements publics**	-	-	-	-	-	
		Autres financements***	-	-	-	-	-	
	21-Z6-70-002 INTERREG ETAIR	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	
		Autres financements publics**	40 574	-	40 574	9 674	20 582	10 318
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	21-Z6-70-001 SAMI	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	
		Autres financements publics**	248 000	-	248 000	210 800	37 200	-
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	Total contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	
		Autres financements publics**	288 574	-	288 574	220 474	57 782	10 318
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-		
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-		
	Autres financements***	-	-	-	-	-		
BR1	22-Z6-70-003 alloc A ROSCEL AID	Financement de l'Etat*	59 000	-	59 000	-	-	59 000
		Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	Total contrats de recherche	Financement de l'Etat*	59 000	-	59 000	-	-	59 000
		Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	21-Z6-70-002 INTERREG ETAIR	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
		Autres financements publics**	40 574	-	40 574	9 674	20 582	10 318
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	21-Z6-70-001 SAMI	Financement de l'Etat*	248 000	-	248 000	210 800	37 200	-
		Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	22-Z6-70-004 INSA 2025	Financement de l'Etat*	328 400	-	328 400	-	90 800	237 600
		Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	Total contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	576 400	-	576 400	210 800	128 000	237 600
		Autres financements publics**	40 574	-	40 574	9 674	20 582	10 318
		Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-		
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-		
	Autres financements***	-	-	-	-	-		
TOTAL GENERAL	Ss total financement de l'Etat	635 400	-	635 400	210 800	128 000	296 600	
	Ss total autres financements publics	40 574	-	40 574	9 674	20 582	10 318	
	Ss total autres financements	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	675 974	-	675 974	220 474	148 582	306 918	

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR1 2022 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT				(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
	Permanents	Titulaires	En ETPT	En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	80 (1)		80	
		CDI			-	
	Non permanents	CDD			-	
S'total EC			80,00	-	80	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-	
BIATOSS	Permanents	Titulaires	20 (2)		20	
		CDI		2	2	
	Non permanents	CDD		23	23	
S'total Biatoss			20	25	45	
Totaux			100 (3)	25	125	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			100 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en
 Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Le Président du conseil soumet la proposition de budget rectificatif au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022.

3. Convention d'objectifs et de moyens UPHF/INSA HdF : années 2022 et 2023

Éric BRICOUT, contrôleur de gestion, présente la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2022 et 2023.

Il rappelle qu'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (COM) entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France, soumise à l'approbation des conseils d'administration des deux établissements, précise le montant des reversements à opérer entre les établissements pour tenir compte des charges respectives de chacun. :

- les moyens destinés aux formations pour lesquelles l'INSA Hauts-de-France opère pour le compte de l'UPHF, accréditée à délivrer le diplôme ;
- les moyens destinés aux formations pour lesquelles l'INSA Hauts-de-France et l'UPHF, sont co-accrédités à délivrer le diplôme ;
- la répartition des charges liées à l'organisation des services communs et à la partie du patrimoine mobilier et immobilier mise en commun ;
- la participation au budget des laboratoires dans lesquels les enseignants-chercheurs de l'INSA Hauts-de-France effectuent leurs activités de recherche.

Il présente les modifications textuelles de la convention et les modalités de calcul de la COM :

- Les chiffres de la présentation sont basés sur le compte financier 2021.
- La méthodologie et les clés de répartition sont déterminées par la méthode P2CA : Projet Connaissance des Coûts des Activités du ministère.
- La méthodologie détaillée a été présentée au CA de l'INSA HDF du 08-12-20 et au CA de l'UPHF du 10-12-20

Répartition des coûts des services partagés

	Coût incorporable service	complet du	Clé de répartition	Part INSA-Hauts de France
Direction Maintenance Logistique et Patrimoine	9 656 451 €		M²	2 942 184 €
Direction des Ressources Humaines	2 004 709 €		ETPT	565 873 €
Direction des Systèmes d'Information	3 448 302 €		ETPT	973 359 €
Direction Générale (AC, CAP, SJ, DG, Mission, COM, PRES)	11 521 284 €		ETPT/ ETUDIANTS	2 800 187 €
Direction de la Recherche et de la Valorisation	700 409 €		ETPT RECH	0 €
RI	359 081 €		ETUDIANTS	148 321 €
Service Culturel	168 456 €		ETUDIANTS	69 582 €

	Coût complet incorporable du service	Clé de répartition	Part INSA-Hauts de France
Pôle formation	2 624 399 €	ETUDIANTS	1 084 030 €
Service des sports	466 345 €	ETUDIANTS	192 628 €
PDP	93 347 €	ETUDIANTS	38 558 €
Centre de Santé	454 298 €	ETUDIANTS	187 652 €
Centre de Cambrai	137 206 €	ETUDIANTS CAMB	42 877 €
Service Commun de Documentation	2 564 637 €	REEL - ETUDIANTS	1 059 345 €
AIP	564 951 €	REEL	0 €
Coût total des services partagés pour l'activité de formation de l'INSA Hauts-de-France	34 763 874 €		10 104 597 €

Calcul de la COM 2022

Total Masse Salariale	21 607 368€
Total Fonctionnement	832 987 €
Total Amortissements mobilier	638 962 €
Coût direct INSA Hauts-de-France partie Formation	23 026 637€

Coût complet INSA Hauts-de-France Partie Formation

Coût direct: 23 026 637€ soit 69,50%
+ Coût indirect: 10 104 597€ soit **30,50%**
= Coût complet: 33 131 234€

Participation de l'INSA Hauts-de-France aux charges de l'UPHF pour la partie formation

	Total COM 2021	Total COM 2022
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 403 605 €	1 376 024 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	121 713 €	109 385 €
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	86 302 €	86 301 €
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2020-2021	46 725 €	119 764 €
Sous-Total 1	1 658 345 €	1 691 476 €

Eléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF			
		Total COM 2021	Total COM 2022
Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF		29 470 €	5 000 €
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF		81 133 €	69 945 €
Recettes INSA HDF (FA-FC) pour l'UPHF		86 806 €	0 €
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA		2 614 €	0 €
Recettes 916 INSA HDF pour l'UPHF		372 428 €	5 055 €
Sous-Total 2		572 452 €	80 000 €

Eléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France			
		Total COM 2021	Total COM 2022
Annulation d'une partie des charges à payer 2019-2020		102 597 €	102 597 €
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA		448 846 €	286 940 €
Compensations de services 2020-2021		31 997 €	31 871 €
Recettes (conventions) sur UPHF pour l'INSA		44 148 €	0 €
Sous-Total 3		627 589 €	421 408 €

Synthèse de la COM

	Total COM 2021	Total COM 2022
Montant de la COM de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 603 208 €	1 350 068 €

Suite à une interrogation du Directeur de l'INSA HdF sur les recettes des conventions délocalisées de diplômes, Eric BRICOUT indique qu'elles dépendent de l'établissement signataire de la convention.

Le Président du conseil soumet la proposition de COM 2022 et 2023 au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) la convention d'objectifs et de moyens UPHF/INSA HdF pour les années 2022-2023.

4. Règlement Intérieur : organisation administrative et pédagogique

Armel de La BOURDONNAYE présente le règlement intérieur. Il précise qu'une concertation interne a été organisée. Le document complète le règlement intérieur institutionnel (dispositions électorales et conseils statutaires) précédemment voté par le CA du 11 mars 2021 et a reçu un avis favorable du comité technique, avec une modification concernant les élections aux conseils de département.

Le règlement intérieur décrit les règles d'organisation et de fonctionnement :

- de la Direction et des comités assistant le Directeur
- de l'Administration
- de l'enseignement et de la formation : la direction de la formation, les responsables pédagogiques, les départements (attributions, composition, élections, fonctionnement), le conseil paritaire et les conseils de perfectionnement.

Damien MERESSE s'interroge sur les centres de ressources et l'organisation de la recherche, parties non complétées dans le document.

Le Directeur de l'INSA HdF répond que s'agissant des centres de ressources, il s'agit des disciplines non rattachées aux départements (Maths, Langues, Sciences de la Vie) avec un besoin de gestion pédagogique. Concernant, l'organisation de la recherche, il faut poursuivre le travail en cours.

En réponse à une interrogation de Mohamed DJEMAI sur les modalités de nomination des Directeurs de département, Armel de La Bourdonnaye précise qu'ils sont nommés par le Directeur de l'INSA HdF sur proposition du conseil de département, conformément aux statuts de l'établissement.

Le Président de séance soumet la proposition de règlement intérieur au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le règlement intérieur relatif à l'organisation administrative et pédagogique.

5. Avis sur la nomination de la Directrice adjointe et de la Directrice des Relations Internationales

Le Directeur de l'INSA HdF sollicite l'avis du conseil d'administration pour la nomination de :

- Mirentxu DUBAR en qualité de Directrice Adjointe
- Céline MORIN en qualité de Directrice des Relations Internationales en remplacement de Christophe DELEBARRE

Les candidatures sont soumises aux votes du conseil :

Décisions

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la nomination de Mirentxu DUBAR en qualité de Directrice Adjointe à la majorité des voix (19 pour, 1 abstention).

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la nomination Céline MORIN en qualité de Directrice des Relations Internationales à l'unanimité des voix (21 pour).

6. Convention de création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique – Groupe INSA)

Armel de La BOURDONNAYE présente la convention de création d'un Groupement d'intérêt Scientifique (GIS).

Le GIS vise à développer la coopération scientifique entre les différents établissements du groupe INSA et à structurer leurs relations.

Il a pour rôle de déterminer et de conduire des programmes de recherche ou/et d'innovation pédagogique communs au Groupe INSA dans le cadre de l'ODD11 - Objectif 11 de développement durable des Nations Unies : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Sa création se justifie plus précisément dans le cadre de la phase 2 d'ECIU University et des financements européens attendus d'un projet Erasmus+ porté par l'INSA de Toulouse au nom du Groupe INSA.

Le Président du conseil soumet la proposition de convention au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (21 pour) la convention constitutive d'un groupement d'intérêt scientifique du Groupe INSA porté par l'INSA de Toulouse.

7. Exonération partielle des droits d'inscription 2022/2023 pour les étudiants extracommunautaires de l'INSA EUROMED

Le Directeur de l'INSA HdF présente la délibération exonérant partiellement les étudiants extracommunautaires inscrits à l'INSA Euro-Méditerranée en 2021-2022, admis à poursuivre leur cursus menant au diplôme d'ingénieur au sein de l'INSA HdF à partir de l'année 2022-2023, Leurs droits d'inscription seront ainsi ramenés au niveau des droits d'inscription payés par les étudiants nationaux et ressortissants de l'Union Européenne, à partir de l'année 2022-2023 et jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'ingénieur de l'INSA HdF.

Ces exonérations s'appliquent dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers de l'Etat et catégories visées à l'article 4 du décret du 19 avril 2019.

Damien MERESSE demande combien d'élèves ingénieurs sont concernés. Armel de La BOURDONNAYE répond par une dizaine d'étudiants et que cela représente un faible pourcentage en matière d'exonération.

Le Président du conseil soumet la proposition de convention au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte la délibération relative à l'exonération partielle des droits d'inscription 2022/2023 pour les étudiants extracommunautaires de l'INSA EUROMED à la majorité des voix (19 pour, 2 contre).

8. Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) : liste des fonctions

François DELCROIX, Directeur des ressources humaines rappelle la mise en place du RIPEC dans le cadre du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, les différentes composantes du RIPEC, la mise en place d'un groupe de travail et indique que le comité technique a émis un avis favorable.

Il présente la liste des fonctions ou responsabilités éligibles au titre de la composante fonctionnelle du RIPEC :

Groupe 1 : Responsabilités particulières ou missions temporaires	
Fonctions ou Responsabilités	Montant maximal annuel (€) * (Montant à proratiser selon la durée des fonctions)
Responsabilité particulière au sein d'une composante de Recherche (Adjoint à un directeur de département, Responsable d'un groupe de recherche, axe, thème....)	1 500,00 €
Directeur d'une structure CNRS hors UMR	3 000,00 €
Coordinateur d'un projet de recherche structurant multipartenaires régional, national ou international	3 000,00 €
Relations internationales d'une composante de formation	2 000,00 €
Référent Relations Internationales d'un département IUT	800,00 €
Chargé des relations avec une zone géographique	600,00 €
Chargés de missions particulières à l'IUT	2 400,00 €
Mission temporaire de moins de 18 mois **	2 000,00 €

Chargés de missions particulières à l'IUT	2 400,00 €
Mission temporaire de moins de 18 mois **	2 000,00 €
Responsabilité particulière (centre Gaston Berger, qualité, Open INSA, Climatsup, projet innovation et créativité, mastère ferroviaire, agrégation...)	2 000,00 €
Coordinateur centre de ressources inter département (langues, math...) INSA	2000,00€
Coordination pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis	1 500,00 €
Coordinateur pédagogique INSA	1 000,00 €
Responsabilité des stages, Projets et Situations d'Apprentissage et d'Evaluations d'une année de BUT, communication d'un département IUT	800,00 €
Référent TOEIC (adjoint au coordinateur du centre de ressources en langues...)	600,00 €

Groupe 2 : Responsabilités supérieures		
Fonctions ou Responsabilités		Montant maximal annuel (€) * (Montant à proratiser selon la durée des fonctions)
Chef/ Directeur de département labo plus de 100 permanents		3 000,00 €
Chef/ Directeur de département labo moins de 100 permanents		2 000,00 €
Directeur Adjoint d'une composante de Recherche	Plus de 100 permanents	4 500,00 €
	Moins de 100 permanents	3 000,00 €
Directeur d'Unité Académique		4 500,00 €

Chef/ Directeur de département	IUT	4 500,00 €
	INSA	3 500,00 €
Directeur Adjoint d'une composante de formation		4 500,00 €

Directeur relation entreprise, formation continue (IUT, ISH)	4 500,00 €
Directeur de service commun	3 500,00 €
Directeur adjoint école doctorale	3 000,00 €
Directeur ensemble des mentions masters	4 500,00 €
Directeur ensemble des mentions licences	4 500,00 €
Directeur ensemble des spécialités ingénieur	4 500,00 €
Adjoint directeur de cycles (responsables recrutements ingénieur, responsables alternance)	3 000,00 €
Responsable d'un parcours complet de master (M1 & M2)	2 500,00 €
Responsable d'un cycle complet licence	3 500,00 €
Responsable L1	1 500,00 €
Responsable L2 et L3	2 000,00 €
Responsable L1 (INSA)	1 500,00 €
Responsable L2 et L3 (INSA), DEUST	2 000,00 €
Responsable L pro	1 000,00 €
Responsable cycle complet pour une spécialité ingénieur (3 années)	3 500,00 €

Adjoint directeur des RI (INSA)	2 000,00 €
Directeur des études d'une année de BUT FI ou FA	2 000,00 €

Groupe 3 : Fonctions de Direction	
Fonctions ou Responsabilités	Montant maximal annuel (€) * (Montant à proratiser selon la durée des fonctions)
Vice-Président CA, COR, CFVE Vice-Président délégué	12 000,00 €
Directeur de composante de formation (ISH)	8 000,00 €
Directeur de composante de Recherche de plus de 100 permanents	7 000,00 €

Directeur de composante de Recherche de plus de 100 permanents	7 000,00 €
Directeur de composante de Recherche de moins de 100 permanents	5 000,00 €
Directeur Adjoint INSA	5 500,00 €
Directeur de l'école doctorale	4 500,00 €
Directeur délégué COMEX : Etudes et Formations, RI, RE, RECH, Numérique, Comm...(INSA uniquement)	4 500,00 €

***cumul : au maximum le montant le plus avantageux entre l'équivalent de 96 H TD et 1,5 celui de la fonction occupée dans le groupe le plus élevé par le bénéficiaire**

**** versement à la fin de la mission après évaluation des résultats atteints au regard des objectifs fixés dans la lettre de mission**

Après une interrogation de Jamila RAHMOUN sur le montant des primes des responsables L1, L2 et L3, le Président de séance soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) la liste des fonctions ou responsabilités éligibles au titre de la composante fonctionnelle du RIPEC.

9. Plan de mobilité 2022-2025

Pascal RUTKOWSKI, chargé de mission mobilité et Philippe PUDLO, Vice-Président délégué pour une université inclusive et solidaire, présentent le plan de mobilité 2022-2025.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Il s'agit à la fois, au travers de l'accomplissement des missions de l'Université, de :

- Préserver notre environnement;
- Favoriser la cohésion sociale;
- Promouvoir une économie responsable (avec un impact environnemental et social positif).

La volonté de l'Etablissement est de mettre en œuvre et de développer des actions dans ce domaine pour être reconnue par une labellisation DD&RS (objectif 2030).

Les grands axes du référentiel sont les suivants :

- Axe 1 : Stratégie et gouvernance;
- Axe 2 : Enseignement et Formation;
- Axe 3 : Recherche et innovation;
- Axe 4 : **Gestion environnementale;**
- Axe 5 : Politique sociale.

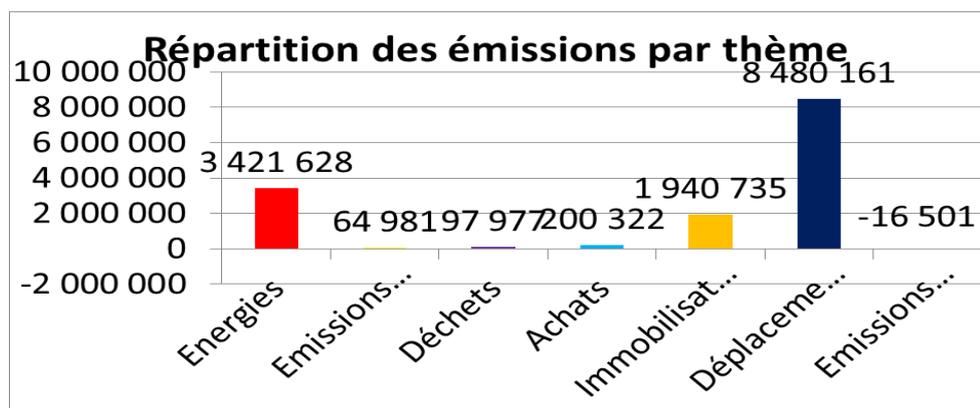
Dans l'axe 4 « Gestion environnementale », nous retrouvons la variable stratégique :

Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources.

BEGES : Contexte réglementaire

- L'article 75 de la loi Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) fait obligation à toute personne morale de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes de réaliser son bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) avant le 31 décembre 2012.
- La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015) a fait évoluer les textes notamment sur la périodicité.
- Le BEGES doit être renouvelé tous les 3 ans pour les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public.

BEGES UPHF 2019



Décision de l'UPHF

Fort de ce constat, l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'INSA Hauts-de-France ont sollicité l'appui du Cerema pour développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre provenant des déplacements par l'élaboration d'un Plan De Mobilité (PDM) afin de réduire son impact sur l'environnement.

Le Cerema

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 6 grands domaines d'activité complémentaires visant à accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets.

6 domaines d'activité : Expertise et ingénierie territoriale / Bâtiment / **Mobilités** / Infrastructures de transport / Environnement et risques / Mer et littoral.

Dans le cadre de son assistance le Cerema a proposé la réalisation de 3 focus groups auprès des personnels BIATSS, des enseignants chercheurs et des étudiants, afin qu'ils puissent s'exprimer sur leurs déplacements quotidiens, le stationnement et les rythmes, les nouvelles organisations. Les focus groups avaient aussi pour objectif de les faire réagir sur un scénario fictif de suppression de la moitié des places de stationnement sur les campus, pour évaluer comment ils pourraient s'adapter à cette situation et de pouvoir faire émerger des propositions.

Un livrable présente les éléments principaux qui sont ressortis de ces différents focus groups, alimentés par des verbatim anonymisés.

Ces remontées du terrain permettent à l'Université de proposer des mesures pertinentes qui soient en cohérence et adaptées aux pratiques et à l'organisation de chaque catégorie de participants.

Mots clés à retenir de l'étude

- Plan de Déplacement d'Établissement
- Nouvelles mobilités
- Focus group
- Télétravail
- Déplacements
- Stationnement

Facteurs des émissions



- Décomposition des émissions de CO₂ des transports :



Vecteurs de construction des actions

- Tenir compte des préconisations du Cerema
- Agir sur les 5 facteurs qui expliquent l'augmentation de CO₂ dans les transports
- Agir à l'intérieur et à l'extérieur des campus
- Donner une lisibilité aux actions
- Toucher la communauté universitaire (étudiants + personnel)

AXE 1 Accompagner la communauté universitaire aux changements

- Action 1-1 : Recruter un conseiller mobilité
- Action 1-2 : Communiquer sur nos actions inscrites au PDM

AXE 2 Améliorer l'accessibilité aux campus pour tous

- Action 2-1 : Améliorer les déplacements en mode doux au sein des campus
- Action 2-2 : Disposer d'une information actualisée pour se rendre et pour se déplacer sur les campus
- Action 2-3 : Améliorer l'accessibilité aux campus à la mobilité douce

AXE 3 Réduire les coûts liés aux transports

- Action 3-1 : Déployer le Forfait mobilité durable
- Action 3-2 : Promouvoir le covoiturage
- Action 3-3 : Rendre le parc automobile plus durable

AXE 4 Limiter les déplacements

- Action 4-1 : Installer durablement de nouvelles pratiques dans le travail et dans les études
- Action 4-2 : Installer durable de nouveaux rythmes dans le travail et dans les études
- Action 4-3 : Rendre le logement étudiant plus attractif
- Action 4-4 : Promouvoir une restauration pour tous sur tous les campus

Damien MERESSE indique qu'il est important d'associer les étudiants (cf. projet ClimaSup) en tant qu'acteurs pour mettre en place des actions via des modules.

Le Président du conseil soumet le plan de mobilité 2022-2025 au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le plan de mobilité 2022-2025.

10. Schéma Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2022-2026

Philippe PUDLO et Ghislaine DENISELLE, Responsable du Pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale, présentent le SDP DD&RS.

Qu'est-ce que le SDP DD&RS de l'UPHF-INSA HdF ?

- Plan d'actions de 4 ans (2022 > 2026)
- 72 actions regroupées en 5 grands axes :
 - La stratégie et la gouvernance
 - L'enseignement et la formation
 - La recherche et l'innovation
 - L'environnement
 - La politique sociale
- Projetant l'UPHF-l'INSA HdF à horizon 2030
- Une entité socialement responsable, inclusive et solidaire

72 actions qui visent à :

- Influencer sur notre stratégie et politique de développement
- Nourrir nos formations et enseignements
- Promouvoir une recherche écoresponsable et ouverte
- Mettre l'Homme au cœur de nos préoccupations
- Faire que demain nous puissions être en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous

Quelle a été la démarche pour construire le SDP DD&RS ?

Se faire accompagner d'une entité ayant la compétence-expérience

⇒ Fédération Nationale de Conseil en Action Sociale

Se réunir pour définir les grandes étapes

⇒ 3 membres de FNCAS

⇒ 11 membres de l'UPHF INSA HdF

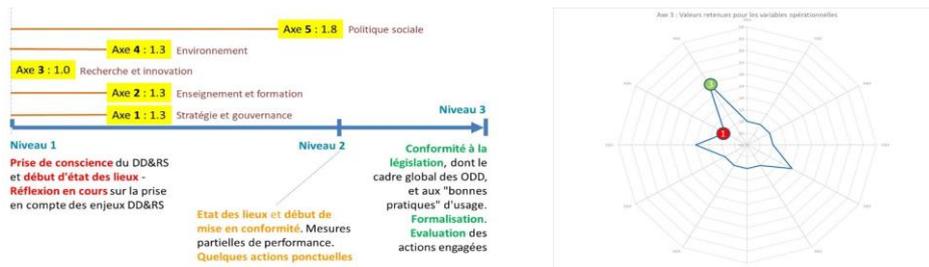
⇒ Du 25 novembre 2020 au 22 mars 2021

Construire ensemble, personnel et étudiants

- ⇒ En 3 étapes, visant à répondre à :
- Où en est l'UPHF-INSA HdF aujourd'hui en termes de DD&RS ?
 - Quelle est la vision DD&RS de la communauté pour l'UPHF-INSA HdF en 2030 ?
 - Que doit-on mettre en place pour rendre l'UPHF-INSA HdF responsable en 2030

Etape 1 : Diagnostic réalisé sur la base du référentiel DD&RS

Une trentaine de collègues sollicités pour leur expertise-compétence vis-à-vis des thèmes traités par le référentiel.



- ⇒ Mesure de l'écart à la conformité, voire à l'exemplarité.
 ⇒ Des pistes d'actions à mener pour nous améliorer.

Etape 2 : Questionnaire invitant l'ensemble de la communauté à s'exprimer, vis-à-vis de :

- Bien vivre et travailler sur les campus de l'établissement en 2030
- Sociétalement engagés en 2030
- L'établissement "UPHF - INSA Hauts de France" en 2030

1566 membres de la communauté (étudiantes, étudiants, personnel) ont participé au questionnaire. 569 réponses sont complètes et 997 sont partielles (dès qu'une question n'a pas été renseignée).

- ⇒ Vision DD&RS de la communauté pour l'UPHF-INSA HdF en 2030
 ⇒ Un des résultats : Etablissement Dynamique, Innovant et Humain

Etape 3 : Ateliers, invitant la communauté (44 personnels) à échanger autour de :

- En lien avec le domaine 1, Bien vivre et travailler sur les campus de l'établissement en 2030 :
 - Pour une Vie de Campus responsable, inclusive et solidaire : de l'utopie à la réalité, du rêve aux premières actions concrètes
 - Une Qualité de Vie au Travail pour un épanouissement et une réussite professionnels
 - Une Qualité de Vie dans les Études pour un épanouissement et une réussite de l'étudiant et de l'étudiante
- En lien avec le domaine 2, Sociétalement engagés en 2030 :
 - Bâtir l'organisation qui portera les valeurs de l'UPHF-INSA.
 - Sociétalement engagés au quotidien dans nos missions premières (formation, recherche, innovation ...)
- En lien avec le domaine 3, L'établissement « UPHF - INSA Hauts de France » en 2030 :
 - Vers une gouvernance responsable, prospective et agile, à l'écoute de l'interne et de la société (à quoi doit-elle ressembler ? comment y parvenir ?)
 - L'UPHF-INSA et les acteurs de ses territoires, acteurs communs d'un développement réciproque de l'échelon local à l'international

Etape analyse, proposition et rédaction des actions :

De nombreux acteurs, dont les chargés de mission et la responsable du pôle DD&RS :

- Hachimi Abba
- Olivier Birembaux
- Ghislaine Denisselle
- Guillaume Dumont

Mais aussi :

- Valérie Braem
- Mélissa Defond
- Cécile Dutilleul
- Vincent Régnier
- Frédéric Vanpouille

- Thierry-Marie Guerra
- Céline Morin
- Philippe Pudlo
- Solange Ségala-De-Carbonière
- Pascal Rutkowski

⇒ 72 actions retenues pour ces 4 prochaines années = 1^{er} SDP DD&RS (2022 > 2026)

A quoi le SDP DD&RS nous conduit à son échéance ?

En 2026, l'UPHF-INSA HdF a :

- Déployé sa politique DD&RS dans tous les services et composantes.
- Des référents (formés) DD&RS dans tous les services et composantes
- Un pôle DD&RS renforcé (ex. cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS à disposition de tous les membres de la communauté, gestionnaire de flux...)
- Un comité Université Durable
- Une commission Université Durable

L'UPHF-INSA HdF s'autoévalue et ajuste la feuille de route du pôle DD&RS annuellement.

Les achats de l'UPHF-INSA HdF sont durables.

La communication interne et externe est forte, efficace et responsable.

L'UPHF-INSA HdF est reconnue en raison de ses actions, la labellisation DD&RS est obtenue.

En 2026, l'UPHF-INSA HdF a :

- Une base commune de compétences et de connaissances DD&RS
- Une cellule d'accompagnement pédagogique DD&RS

Les rapports de stage/projet intègrent une partie relative à la place réservée au DD&RS au sein de l'entité accueillant l'étudiant ou l'étudiante.

Les doctorants sont amenés à choisir un module DD&RS dans le cadre de leur formation doctorale, leur sujet de thèse est positionné / des ODD. Un point DD&RS est ajouté au manuscrit de thèse.

Une bonification à destination des étudiants pour valoriser leur engagement DD&RS est installée.

Les enseignements et formations peuvent bénéficier d'un marquage DD&RS.

Les enseignants et enseignants-chercheurs bénéficient, à leur demande, de sensibilisations et de formations au DD&RS.

En 2026, l'UPHF-INSA HdF a :

- Installé la mesure d'impacts DD&RS et la prise en compte des enjeux DD&RS dans la conduite de projet de recherche et d'innovation.
 - Défini et soutenu un axe (ou des axes) inter et/ou transdisciplinaire avec des impacts scientifiques et sociétaux.
 - Un outil numérique partagé permettant le suivi des projets et les publications en lien avec le DD&RS, le recours à une recherche participative, le lien avec le monde socio-économique.

Les interactions sciences société sont incitées et soutenues. L'UPHF-INSA HdF a obtenu la labellisation « Science Avec et Pour la Société » (SAPS).

L'intégrité scientifique est partie intégrante des bonnes pratiques en recherche. L'ouverture des publications et des données est installée et encadrée.

En 2026, l'UPHF-INSA HdF a écrit et met en œuvre :

- Le plan d'actions en lien avec le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
- Le plan de Mobilité
- Le plan d'actions pour optimiser les consommations en énergie et en eau
- Le plan d'actions pour réduire les risques environnementaux
- Le plan d'actions pour la réduction/optimisation/traitement des déchets

- Le plan d'actions biodiversité

Ces plans d'actions réduisent notre impact sur l'environnement ou corrigent les erreurs du passé. En outre, la communauté universitaire est sensible aux actions engagées et y contribue.

En 2026, l'UPHF-INSA HdF a :

- Fait de l'égalité femmes/hommes une réalité
- Rendu effective la lutte contre toute forme de discrimination
- Ouvert des formations au DD&RS à l'attention des personnels
- Inclus dans les missions des personnels un volet DD&RS
- Donné toute sa place au comité social d'administration et sa formation spécialisée en matière de santé, et de sécurité et des conditions de travail
- Reconnu les risques psycho-sociaux (RPS) comme tout autre risque professionnel
- Donné du poids au COPIL QVT
- Installé un accompagnement équitable pour les futurs étudiants, pour tous les étudiants internationaux, pour les étudiants en difficulté socio-économique et socio-culturelle.

A l'UPHF-INSA HdF, l'avis des collègues et étudiants est sollicité et considéré, dans une optique d'amélioration continue de la qualité de vie sur les campus.

Au final

1^{er} SDP DD&RS de l'UPHF-INSA HdF

5 axes

Stratégie et gouvernance
Enseignement et la formation
Recherche et innovation
Environnement
Politique sociale

72 actions, 4 ans

Le Président du conseil soumet le Schéma Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2022-2026 au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le Schéma Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2022-2026.

11. Nouveaux tarifs des formations par apprentissage à compter de l'année 2022-2023

Christophe PODSADNY, Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente les nouveaux tarifs des formations par apprentissage applicable à compter de l'année universitaire 2022-2023 correspondant aux niveaux de prise en charge 2022-2023 par les OPCO (OPérateurs de COmpétences) ou dans la fonction publique.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte les nouveaux tarifs de la formation par apprentissage à compter de l'année universitaire 2022-2023.

12. Plan de déploiement des Modules d'Ouverture (MO) et des Modules Polytechniques (MP) pour l'année universitaire 2022-2023

Mickael BOCQUET présente le plan de déploiement des MO et des MP pour l'année 2022-2023 : calendrier, les MO/MP au sein des différents semestres des parcours de formation et le vademécum (points importants et/ou nouveaux) : document à destination des enseignants, des responsables pédagogiques de l'UPHF et des personnels administratifs qui centralise le maximum d'informations au sujet des MO/MP.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (18 pour, 1 contre et 2 abstentions) le plan de déploiement des modules polytechniques et des modules d'ouverture pour l'année universitaire 2022-2023 ainsi que le vade-mecum.

13. Avis du Conseil des Etudes du 21 juin 2022 et avis du Conseil Scientifique du 3 mai 2022 (informations écrites)

14. Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie au Directeur (information écrite)

Synthèse des conventions signées par INSA compter de l'année 2021/2022.

Le Président du conseil d'administration par
suppléance,

Christian VAUTRIN